

COMMISSION D'ORGANISATION DES COMPETITIONS

Réunion du 24/01/22

EN VISIOCONFÉRENCE

Présents en visio : MM. J-P LEDUC (Président), L. JOUBERT (vice Président), P. GUILLEBEAUX (CD), R. PANARIELLO, S. PILLE-MONT, J. VESQUES et MME.Y. RUPERT

Absents excusés : GOBIN ?

Les décisions des Commissions sont susceptibles d'appel devant la Commission d'Appel Départementale, dans un délai de 7 jours (3 jours pour les Coupes) à compter du lendemain de la notification de la décision contestée, dans les conditions prévues par l'article 31.1 du Règlement Sportif du District.

La commission rappelle que pour tout courrier doivent être indiqués le numéro de match, la catégorie, division, poule et la date du match sous peine d'amende pour courrier sans référence de match de 8€ (Annexe 2 du RS du DYF).

RAPPEL REGLEMENT FORFAIT EQUIPE I

Le forfait d'une équipe entraîne automatiquement le forfait des équipes inférieures du club de la même catégorie d'âge. (ART 23-1 DU RS)

COUPE DE FRANCE & GAMBARDILLA

Depuis la saison 2018-2019 sont acceptés les demandes de reports suivantes, uniquement pour les matchs se déroulant à domicile et le jour du déroulement du match de Coupe Nationale :

- pour la Coupe de France, pour les clubs évoluant en-dessous de la D 1, à compter du 4^{ème} tour,
- pour la Coupe de France, pour les clubs évoluant à partir de la D 1, à compter du 7^{ème} tour (1^{er} tour fédéral),
- pour la Coupe Gambardella-Crédit Agricole, à partir du 1^{er} tour fédéral.

PASS SANITAIRE

La présentation du Pass Sanitaire sous forme de **QR code au format papier ou numérique** est OBLIGATOIRE pour figurer sur une feuille de match pour toutes les personnes majeures depuis le 10 Août 2021, et depuis le 30 Septembre 2021 pour les mineurs de 12 ans et 2 mois à 17 ans.

Pour obtenir ce Pass Sanitaire valide lors du contrôle, il faut présenter :

- soit une attestation d'un schéma vaccinal complet ;
- soit un test PCR ou antigénique négatif de moins de 24 h ;
- soit un autotest réalisé sous la supervision d'un professionnel de santé, négatif de moins de 24 h ;
- soit un certificat de rétablissement de la Covid-19 ;
- soit un certificat de contre-indication à la vaccination Covid.

FEUILLES DE MATCHS MANQUANTES

1er RAPPEL

SENIORS

D5-C DU 16/01/2022

55366.1 PORT-MARLY CS 1 / ABLIS FC SUD 78 2

U16

D4-B DU 16/01/2022

52735.1 PORT-MARLY CS 1 / CONFLANS FC 2

CRITERIUM DU LUNDI SOIR

POULE B DU 17/01/2022

59193.1 SARTROUVILLE FC 1 / PORT-MARLY CS 1

FORFAITS NON AVISES

(11 € d'amende en plus du forfait selon la catégorie)
Annexe 2 du R.S. du D.Y.F

2EME FORFAIT

SENIORS

D5-D DU 16/01/2022

54576.1 COIGNIERES FC 2

U16

D2-A DU 23/01/2022

52428.1 AFC MANTES YVELINES 1

FORFAITS NON AVISES

(11 € d'amende en plus du forfait selon la catégorie)
Annexe 2 du R.S. du D.Y.F

1ER FORFAIT

SENIORS

D4-A DU 16/01/2022

50464.1 BONNIERES FRENEUSE 1

U14

D4-A DU 15/01/2022

55507.1 VAUXOISE ES 1

FUTSAL SENIORS

D2-U DU 15/01/2022

55826.1 HOUDANAISE REGION FC 1

FORFAITS AVISES 2EME FORFAIT

U16

D4-C DU 23/01/2022

52805.1 MAGNY 78 FC 2

U14

D3-C DU 22/01/2022

53058.1 MAGNY 78 FC 1

D4-D DU 22/01/2022

55757.1 VOISINS FC 3

MATCHES REMIS

A JOUER LE 02/02/2022 A 19H

U14

COUPE DES YVELINES

59221.1 VERSAILLES 78 FC 3 / POISSY AS 2
(À jouer à POISSY)

U14

COUPE DU COMITÉ

59118.1 SARTROUVILLE ES 2 / VERSAILLES 78 FC 4
(À jouer à SARTROUVILLE)

COUPE DU COMITÉ

59113.1 VERSAILLES 78 FC 5 / VOISINS FC 2
(À jouer à VOISINS)

A JOUER LE 13/02/2022

SENIORS

D5-A

55308.1 JUZIERS FC 1 / VAUXOISE ES 2

A JOUER LE 19/02/2022

U14

D3-A

53143.1 ANDRESY FC 1 / CONFLANS PLM 1

A JOUER LE 20/02/2022

CDM

D2-A
54974.1 MONTFORT FC 5 / MESNIL ST DENIS ASL 5

D4-A
52736.1 CARRIERES GRESILLONS 1 / HOUILLES AC 3

VETERANS

D1-U
51079.1 AUBERGENVILLE F.C. 11 / CHAMBOURCY ASM 11

D2-A
51237.1 VERNEUIL PORTUGAIS 11 / VILLENNES ORGEVAL 11

D3-A
51373.1 PORCHEVILLE FC 12 / BREVAL LONGNES F.C. 11

D4-A
51503.1 JUZIERS F.C. 11 / ISSOU AS 11

D4-B
51568.1 MONTESSON U.S. 12 / ACHERES C.S. 12

D5-D
51885.1 TREMBLAY S/ MAULDRE 11 / MAUREPAS AS 13

U16

D4-C
52809.1 BOUGIVAL FOOT 1 / BAILLY NOISY SFC 2

A JOUER LE 21/02/2022

CRITERIUM DU LUNDI SOIR

POULE A
59166.1 CHANTELOUP LES V. US 1 / ES GUYANCOURT 1

A JOUER LE 26/02/2022

U14

D2-A
52947.1 VILLENNES ORGEVAL 1 / POISSY AS 3

D4-A
55506.1 BONNIERES FRENEUSE 1 / BOUAFLE/FLINS ENT. 2

A JOUER LE 27/02/2022

SENIORS

D2-B
50273.1 HOUDANAISE REGION FC 1 / PECQ US LE 1

D3-B
50418.1 LE CHESNAY 78 FC 2 / VILLEPREUX FC 1

VETERANS

D2-A
51239.1 CONFLANS F.C. 11 / MONTESSON U.S. 11

D4-C
51169.1 VALLEE 78 F.C. 12 / RAMBOUILLET YVELINES 11
51172.1 YVELINES U.S. 12 / ST ARNOULT F.C. 78 11

CDM

D1-U
50921.1 FEUCHEROLLES 6 / VOISINS 5

U16

D4-A
53671.1 JUZIERS F.C. 1 / TRIEL A.C 1

A JOUER LE 05/03/2022

U14

D2-A
52945.1 MARLY LE ROI U.S. 1 / BOUAFLE/FLINS ENT. 1

D4-D
55756.1 GUYANCOURT ES 2 / VALLEE 78 F.C. 1

A JOUER LE 06/03/2022

SENIORS

D4-B
50538.1 MAISONS LAFFITTE FC 1 / MONTESSON US 2

VETERANS

D2-A
51232.1 MONTESSON US 11 / VERNEUIL PORTUGAIS 11

D2-B
51303.1 VALLEE 78 FC 11 / BEYNES FC 11

U18

D1-U
51940.1 CHESNAY 78 FC 1 / VERSAILLES 78 FC 2

A JOUER LE 01/05/2022

SENIORS

D1-U
50037.2 CHESNAY 78 FC 1 / VOISINS FC 1

D2-B
50275.1 MONTESSON US 1 / MAULOISE US 1

A JOUER LE 08/05/2022

SENIORS

D5-D
54583.1 YVELINES/MONTFORT 1 / ABLIS F.C. SUD 78 1
54586.1 GAZERAN AFL 1 / ST ARNOULT F.C. 78 1

MATCHES A PROGRAMMER

45 ANS

POULE A

53942.1 ANDRESY F.C. 1 / ROSNY S/SEINE C.S.M. 1
53959.1 EPONE U.S.B.S. 1 / BONNIERES FRENEUSE 1
53961.1 JUZIERS F.C. 1 / MEULAN C.N. 1
53972.1 ISSOU AS 1 / ANDRESY F.C. 1
53980.1 JUZIERS F.C. 1 / BONNIERES FRENEUSE 1

POULE B

54994.1 MARCQ FC 1 / MONTIGNY LE BX AS 1
55000.1 HOUDANAISE REGION FC 1 / MAUREPAS AS 45
55008.1 PERRAY FOOT. ES 1 / CROISSY U.S. 1
55021.1 MAULOISE U.S. 1 / MONTIGNY LE BX AS 1

U16 A 8

POULE UNIQUE

59075.1 GARGENVILLE STADE 2 / ANDRESY FC 3

COURRIERS

U16

519963 AUBERGENVILLE FC

Courrier d'AUBERGENVILLE et de MAGNANVILLE concernant le match suivant :

D4-A DU 23/01/2022

53672.1 AUBERGENVILLE FC 1 / LFC MAGNANVILLE 1

La Commission transmet le dossier à la Commission de discipline et à la CDPME.

DEMANDES

VETERANS

D2-B DU 06/02/2022

51310.1 VALLEE 78 FC 11 / VOISINS FC 11

Demande de VALLEE pour inverser la rencontre car 2 matchs VETERANS sont prévus à domicile (refus de VOISINS).

Demande de VALLEE d'avancer la rencontre au dimanche 30.01.22 à 9h car 3 rencontres suivent : les U16 à 11h, les U18 à 13h et les SENIORS à 15h.

Accord de la Commission.

U18

D1-U DU 30/01/2022

51946.1 VERSAILLES 78 FC 2 / HOUILLES AC 2

Demande Versailles pour jouer ce match à 12H.

Accord de la Commission.

U14

D1-U DU 15/01/2022

52897.1 VIROFLAY USM 1 / POISSY AS 2

Courrier des 2 clubs pour valider le score de 0 à 3.

La Commission entérine le score.

D2-B DU 29/01/2022

53035.1 MONTFORT-USY 1 / RAMBOUILLET YVELINES 1

Demande de RAMBOUILLET pour inverser la rencontre compte tenu de nombre de reports déjà réalisés.

La Commission donne son accord.

Le match

53035.1 MONTFORT-USY 1 / RAMBOUILLET YVELINES 1

Devient

53035.1 RAMBOUILLET YVELINES 1 / MONTFORT-USY 1

Le match

53035.2 RAMBOUILLET YVELINES 1 / MONTFORT-USY 1

Devient

53035.2 MONTFORT-USY 1 / RAMBOUILLET YVELINES 1

CY U14

POULE UNIQUE DU 29/01/2022

59221.1 VERSAILLES 78 FC 3 / POISSY AS 2

Demande du club pour reporter le match en raison du match de coupe de France TOULOUSE / VERSAILLES.

La Commission dit match à jouer le 02/02/2022 à 19H à POISSY, en application de la décision du Comité de Direction du District du 22 septembre 2021. VERSAILLES reste le club recevant (ne pas oublier la tablette).

CC U14

POULE UNIQUE DU 29/01/2022

59118.1 SARTROUVILLE ES 2 / VERSAILLES 78 FC 4

Demande du club pour reporter le match en raison du match de coupe de France TOULOUSE / VERSAILLES.

La Commission dit match à jouer à 02/02/2022 à 19H à SARTROUVILLE.

POULE UNIQUE DU 29/01/2022

59113.1 VERSAILLES 78 FC 5 / VOISINS FC 2

Demande du club pour reporter le match en raison du match de coupe de France TOULOUSE / VERSAILLES.

La Commission dit match à jouer à 02/02/2022 à 19H à VOISINS, en application de la décision du Comité de Direction du District du 22 septembre 2021. VERSAILLES reste le club recevant (ne pas oublier la tablette).

CRITERIUM DU LUNDI SOIR

POULE A DU 24/01/2022

59166.1 CHANTELOUP LES V. US 1 / ES GUYANCOURT 1

Accord des deux clubs pour reporter le match au 21/2/2022.

Accord de la Commission.

CAS COVID APRES VENDREDI 18H

SENIORS

D2-B DU 23/01/2022

50275.1 MONTESSON US 1 / MAULOISE US 1

La Commission dit match à jouer le 01/05/2022.

D4-B DU 23/01/2022

50538.1 MAISONS LAFFITTE FC 1 / MONTESSON US 2

La Commission dit match à jouer le 06/03/2022.

D4-A DU 16/01/2022

50464.1 GUERVILLE ARNOUVILLE 1 / BONNIERES FREN. FC 1

Sans réception des justificatifs, la Commission dit match perdu par forfait à BONNIERES FRENEUSE (-1 pt 0 but) pour en attribuer le gain à GUERVILLE ARNOUVILLE (3 points 5 buts).

VETERANS

D2-B DU 23/01/2022

51303.1 VALLEE 78 FC 11 / BEYNES FC 11

La Commission dit match à jouer le 06/03/2022.

D1-U DU 23/01/2022

51940.1 CHESNAY 78 FC 1 / VERSAILLES 78 FC 2

La Commission dit match à jouer le 06/03/2022.

U16

D4-A DU 16/1/2022

52733.1 CHAMBOURCY ASM 1 / BONNIERES FRENEUSE 1

La Commission dit match à reporté à une date ultérieure.

FUTSAL SENIORS

D2-U DU 15/01/2022

55826.1 MUREAUX OFC 1 / HOUDANAISE REGION FC 1

Sans réception des justificatifs, la Commission dit match perdu par forfait à HOUDANAISE (-1 pt 0 but) pour en attribuer le gain aux MUREAUX (3 points 5 buts).

U14

D4-A DU 15/01/2022

55507.1 LFC MAGNANVILLE 1 / VAUXOISE ES 1

Sans réception des justificatifs requis, la Commission dit match perdu par forfait à VAUXOISE ES (-1 pt 0 but) pour en attribuer le gain à LFC MAGNANVILLE (3 points 5 buts).

SUSPENSIONS DE TERRAINS

U18

D1-U DU 26/09/2021

51897.1 LIMAY ALJ 1 / CONFLANS FC 1

Transmis de la commission de discipline en instruction infligeant une suspension de terrain du stade du complexe sportif Fosses Rouges pour **6 matches dont 2 avec sursis** pour l'équipe U18-1 de LIMAY évoluant en en D1.

La Commission rappelle que le club doit proposer au moins **15 jours avant** la date du match le terrain sur lequel se déroulera le match avec l'accord du propriétaire du terrain.

Le terrain proposé :

doit obligatoirement être classé dans le niveau correspondant à celui de la compétition disputée ;

ne peut être situé sur le territoire :

- de la commune où se trouve le siège social du club,
- d'une commune où une des équipes du club évolue habituellement, même en entente,
- d'une commune se trouvant à moins de 10 kilomètres des limites de la commune où se trouve le siège social du club,
- d'une commune se trouvant à plus de 10 kilomètres des limites du département des Yvelines.

La Commission est seule juge du respect de ces dispositions.

Si le club sanctionné ne s'y conforme pas, la rencontre ne peut avoir lieu et est donnée perdue par pénalité au club fautif.

Les frais d'arbitrage et de déplacement des délégués sont réglés par le club sanctionné, lequel doit assurer un service suffisant pour l'application des dispositions pré-citées.

Le terrain doit se trouver à plus de 10km des limites de la commune ou se trouve le siège social du club (*art 40 alinéa 7 du RS du DYF*).

La Commission désigne les matches suivants :

D1-U DU 06/02/2022

51955.1 LIMAY ALJ 1 / CHESNAY 78 FC 1

D1-U DU 06/03/2022

51938.1 LIMAY ALJ 1 / CLAYES S/BOIS USM 1

La Commission vous demande de trouver un terrain de substitution.

D1-U DU 20/03/2022

51900.2 LIMAY ALJ 1 / HOUILLES AC 2

D1-U DU 03/04/2022

51910.2 LIMAY ALJ 1 / VERSAILLES 78 FC 2

Accord avec le club et la Mairie de Bouafle pour jouer les matchs du 06.02, 20.03 et 03.04.

FEUILLE DE MATCH INFORMATISÉE

ANNEXE 11 DU R.S DU D.Y.F RUBRIQUE « PROCEDURE D'EXCEPTION »

La FMI est obligatoire pour les compétitions à 11 du District des Yvelines de Football.

En tout état de cause, le motif de l'impossibilité d'utiliser la FMI sera examinée par la Commission d'Organisation des Compétitions du DYF, sur rapport de l'arbitre, et sera susceptible d'entraîner une sanction pouvant aller jusqu'à la perte du match par pénalité. (cf. Annexe 11 du R.S du D.Y.F, rubrique « Sanctions »).

VETERANS

D2-B DU 23/01/2022
51302.1 VELIZY ASC 11 / FONTENAY FLEURY F.C. 11
Pris note du rapport de l'arbitre officiel et de VELIZY.
La Commission décide de ne pas sanctionner.

D5-A DU 16/01/2022
53565.1 VAUXOISE ES 12 / LFC MAGNANVILLE 11
Pris note du rapport de VAUXOISE. La FMI avait bien été préparée.
La Commission décide de ne pas sanctionner.

U16

D4-D DU 16/01/2022
52864.1 MAGNY 78 F.C. 1 / MESNIL ST DENIS ASL 2
Pris note du rapport de MAGNY FC. Les dirigeants de MESNIL ST DENIS n'ont pas pu s'identifier.
La Commission sanctionne l'équipe du MESNIL ST DENIS d'un avertissement et d'une amende de 30€.

U14

D3-A DU 15/01/2022
53142.1 USBS EPONE 1 / ACHERES C.S. 1
Pris note du rapport de EPONE et lecture de la feuille de match.
La Commission sanctionne l'équipe d'ACHERES CS d'un avertissement et d'une amende de 30€.

DEMANDE DE RAPPORT

SENIORS

D1-U DU 23/01/2022
50054.1 CARRIERES GRESILLONS 1 / GARGENVILLE STADE 1
La Commission demande aux deux club un rapport sur la non utilisation de la FMI.

D3-A DU 23/01/2022
50343.1 SARTROUVILLE E.S. 2 / LIMAY ALJ 2
La Commission demande aux deux club un rapport sur la non utilisation de la FMI.

U18

D2-B DU 16/01/2022
54392.1 TRAPPES E.S. 2 / VOISINS F.C. 2
La Commission demande à TRAPPES un rapport détaillé sur non utilisation de la FMI.

U16

D4-D DU 23/01/2022
52871.1 MONTIGNY LE BX AS 2 / MESNIL ST DENIS ASL 2
Pris note du rapport de MONTIGNY. La commission demande à MESNIL ST DENIS un rapport sur la non utilisation de la FMI.